

UNDT/2016/057, Negussie

Décisions du TANU ou du TCNU

Enquêtes dans les procédures disciplinaires - Les enquêteurs devraient obéir aux considérations primordiales de l'équité, du détachement et de l'objectivité scrupuleuse. Les preuves de mauvais caractère ou de disposition pour établir cela montrent qu'un individu enquêté a une propension à commettre un acte d'inconduite ne devrait pas être invoqué à moins qu'un acte passé d'inconduite ne fasse également partie de l'enquête. Ces preuves ne peuvent pas être légèrement invoquées ou présentées devant un tribunal et ne devraient pas influencer les conclusions d'un enquêteur ou de ceux dont la responsabilité est d'initier des procédures disciplinaires. Procédure régulière - Une procédure régulière exige qu'un membre du personnel qui a fait l'objet d'une enquête pour une affaire pouvant conduire à une mesure disciplinaire ait la possibilité de commenter le rapport de l'enquête.

Décision Contestée ou Jugement Attaqué

Dans sa demande datée du 22 décembre 2014, le demandeur conteste la décision de le séparer du service pour inconduite sérieuse. Il demande que la décision soit annulée et à l'alternative, il soit rémunéré d'un montant représentant un salaire de base net de 15 mois. Le tribunal a constaté que sur les faits, la charge d'inconduite est établie. Nonobstant les conclusions de fait, le fait de ne pas fournir au demandeur le rapport d'enquête a subi son droit à une procédure régulière. Le tribunal n'a cependant pas accordé de compensation parce que le demandeur n'a pas montré qu'il avait subi des dommages spécifiques résultant d'une violation de ses droits fondamentaux.

Principe(s) Juridique(s)

N / A

Résultat

Rejeté sur le fond

Applicants/Appellants

Negussie

Entité

PAM

Numéros d'Affaires

UNDT/NBI/2014/115

UNDT/NBI/2014/115/R1

Tribunal

TCNU

Lieu du Greffe

Nairobi

Date of Judgement

9 Mai 2016

Duty Judge

Juge Izuako

Juge Boolell

Language of Judgment

Anglais

Type de Décision

Jugement

Catégories/Sous-catégories

Questions disciplinaires / fautes professionnelles

Enquêtes

Procédure régulière

Droit Applicable

Chartre des Nations Unies

- Article 100.1

Jugements Connexes

UNDT/2010/024

UNDT/2010/036

UNDT/2016/022

UNDT/2010/053

2010-UNAT-024

2010-UNAT-018

2010-UNAT-022

2010-UNAT-084

2012-UNAT-207

2013-UNAT-364

2011-UNAT-153

2011-UNAT-164

2010-UNAT-087

2014-UNAT-403

2011-UNAT-114

2013-UNAT-289

2011-UNAT-148

2012-UNAT-201